

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Choix Prestataire
Lot 03 – Cloisons Doublage Plafonds
Extension Salle Musculation

N° AD-2025-06-27-10

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 05 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant la mise en concurrence et l'analyse des offres reçues
Considérant qu'il était prévu au BP 2025 le montant des travaux d'Extension de la Salle de Musculation,

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider la proposition mieux-disante de l'entreprise ORLANDO FILIPE de Lespignan qui propose de réaliser la prestation du Lot n°3 - Cloisons Doublage Plafonds pour un montant de 10 950.00 € HT.

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Fait à LESPIGNAN, le 27 juin 2025

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

27 JUIN 2025

ID : 034-213401359-20250627-AD2025_06_27_10-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le

Et publication ou notification

Du

Le Maire :

27 JUIN 2025

